

## RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES	767
Date dépôt	06/02/2018
Date validation	24/04/2018

### MASTER EN ARTS DU SPECTACLE ET TECHNIQUE DE DIFFUSION ET DE COMMUNICATION : INTERPRÉTATION DRAMATIQUE

FINALITÉ	N.A	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	4. ART	DOMAINE D'ÉTUDES	25. Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIÈME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	60

#### **A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT**

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur se doit d'être un lieu multidisciplinaire de recherche et de création dans lesquels les arts et leur enseignement s'inventent de manière indissociable. Les arts qui s'y développent sont non seulement envisagés comme productions sociales mais également comme agents sociaux qui participent à la connaissance, à l'évolution et à la transformation de la société. En prise sur les leçons des arts passés et contemporains, sur la pensée et les sciences, l'enseignement de l'art est prospectif, il stimule l'ouverture au futur, à l'inédit.

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur participe à l'élaboration d'une pensée des arts et à la constitution critique d'un ensemble des connaissances de pratiques et d'attitudes qui définissent les disciplines artistiques et les possibilités de leurs rencontres.

La recherche artistique exige des étudiants la mise en œuvre critique des savoirs acquis et en cours d'acquisition, relatifs à une pensée des arts, à une pratique, à une histoire et à une situation culturelle et sociale.

L'enseignement des arts place l'étudiant en situation de développer une autonomie créatrice et d'élaborer la singularité d'une démarche sans négliger sa responsabilité sociale. Il assure au niveau académique le plus élevé l'acquisition de méthodologie et d'aptitudes dans le champ du savoir. Il transmet les connaissances théoriques, techniques et la formation pratique indispensables à la synthèse artistique et à la reconnaissance de la compétence.

L'enseignement des arts renforce la dimension internationale des pratiques et des recherches par la mise en place d'initiatives et de programmes en collaboration avec les institutions d'autres pays en favorisant la mobilité et l'échange d'enseignants et d'étudiants à tous les niveaux des structures.

L'enseignement des arts prépare l'étudiant, par une étude concertée des fonctions dévolues à l'art et à l'artiste, à son rôle de citoyen qui intervient activement en tant qu'artiste dans la société. Il prépare en outre à l'enseignement des disciplines artistiques, à l'action culturelle, à l'activité professionnelle et à l'exercice des techniques de la création artistique.

L'enseignement des arts associe des professionnels praticiens et des chercheurs à la formation artistique et favorise l'implication active des enseignants dans la pratique de leurs disciplines.

*(Source : Article 3 du décret du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique)*

## **B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION**

Ce programme est organisé à l'intention des diplômés du baccalauréat en Interprétation Dramatique qui souhaitent approfondir leur formation à la pratique artistique et à la recherche de l'interprétation dans le domaine des arts de la scène. Il se caractérise par l'acquisition des savoirs et savoir-être nécessaires à l'exercice en pleine autonomie d'un travail d'interprète dans les disciplines des arts du spectacle, au sein de projets portés par un artiste ou un collectif d'artistes.

Il repose fortement sur les compétences spécifiques acquises dans le baccalauréat en Interprétation Dramatique, tant sur le plan des techniques de jeu (corps, voix, interprétation), de la formation intellectuelle (analyse dramaturgique, histoire des arts du spectacle, sciences appliquées aux arts du spectacle,...) que sur une pratique artistique quotidienne du plateau.

La pédagogie s'articule essentiellement autour de projets collectifs ou individuels encadrés par des professionnels actifs dans le champ qu'ils sont en charge de transmettre.

Les activités d'apprentissage visent à amener la pratique artistique et de recherche de l'étudiant dans les diverses disciplines du domaine des arts du spectacle vers un niveau professionnel.

Les cours généraux tendent à ouvrir l'esprit, à élargir le champ des références, à stimuler la curiosité et à étayer une démarche de recherche.

Les cours et séminaire techniques visent à développer l'autonomie dans l'usage et le développement des outils corporels, vocaux et intellectuels nécessaires à la pratique artistique professionnelle dans les disciplines des arts de la scène.

Les cours et séminaires artistiques s'organisent sous la forme d'ateliers encadrés, collectifs ou individuels le plus souvent sur des périodes continues. Ils sont l'endroit d'acquisition d'une singularité et d'une forte autonomie d'interprète au sein d'un projet artistique porté par un ou un collectif d'artistes. Une attention particulière est portée au(x) sens du travail mené, à son impact esthétique, émotionnel, comme à ses dimensions sociales, politiques et éthiques.

En fin de cycle, ils participent comme interprètes à la conception et à la mise en oeuvre des projets collectifs ou individuels dans le domaine des arts de la scène.

Au terme de sa formation, au travers d'évaluations devant un jury extérieur, l'étudiant démontre qu'il est à même de :

1. Développer, structurer et communiquer par écrit et oralement à des auditoires divers un point de vue artistique personnel étayé par une recherche documentée portant sur le champ de l'interprétation et des arts de la scène.
2. Formuler des propositions artistiques personnelles et les mettre en oeuvre au travers des outils et des techniques de l'interprétation.
3. Réaliser une synthèse de ses acquis artistiques et techniques au service d'une création inédite portée par un artiste ou un collectif d'artistes qui atteste de sa capacité à s'intégrer dans des contextes professionnels inédits.
4. Partager avec des publics divers, au travers de sa pratique artistique, un regard conscient et singulier sur le monde.
5. S'insérer dans des contextes sociaux et professionnels divers et y agir de manière responsable et autonome.
6. S'inscrire, en le portant comme interprète, dans un projet complexe, articulé sur ses acquis artistiques, techniques et intellectuels

## ENJEUX SOCIÉTAUX - UTILITÉ SOCIALE DE LA FORMATION :

Contribuer, par une formation attentive, au meilleur niveau des artistes, les amener à incarner et partager leur imaginaire, leurs spécificités culturelles.

Œuvrer à la qualité de la production culturelle et au développement des arts de la scène en FWB et contribuer à son rayonnement international. Se mettre au service des publics pour éclairer leur compréhension du monde et de leurs contemporains. Participer à la construction de liens sociaux forts entre les différentes composantes sociétales.

## PROFIL TYPE DES DIPLOMES ROLES ET RESPONSABILITES EXERCEES PAR LES DIPLOMES :

A l'issue de la formation, l'étudiant est à même d'utiliser en pleine autonomie et responsabilité, dans des contextes sociaux et professionnels variés, au service des projets d'un ou d'un collectif d'artistes auxquels il prendra part, les techniques corporelles, vocales et intellectuelles de l'interprète qu'il a acquises et son expérience de pratiques artistiques diverses des arts de la scène.

Il maîtrise des différents outils et principes de l'interprétation dramatique, il développe une démarche critique sur un sujet donné. Il a démontré l'étendue et la singularité de son registre d'interprète et sa capacité à s'intégrer aux différents contextes professionnels qu'il rencontrerait au travers d'une activité professionnelle dans les disciplines des arts de la scène.

Il s'est initié aux aspects légaux de base de son activité professionnelle (contrats, budgets, droits d'auteur, communication institutionnelle...).

Par sa capacité à partager et à faire advenir des émotions et du sens, il participe par son travail d'interprète à la construction et à l'expression des identités culturelles particulières et collectives de la société dans laquelle il vit, à la construction de son récit collectif présent, passé et futur. Il met en œuvre par son travail une démarche critique des savoirs acquis et en cours d'acquisition, relatifs à une pensée des arts, à une pratique, à une histoire et à une situation culturelle et sociale.

## **C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION**

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence.
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique.
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la voix, du corps, du jeu et du plateau
8. Maîtriser les potentialités narratives du verbe et du geste.
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers
10. Synthétiser et valoriser les connaissances acquises dans le but d'initier et de porter une création artistique complexe.